

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 02131 Numéro SIREN : 910 502 012 Nom ou dénomination : A2F SECURITE PRIVEE

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 10095

19 AVR. 2024

Formulaire EDI 2065
pour 2022

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	18022022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A2F SECURITE		21 PASSAGE DES TISSERANDS	
SIRET	910502012000016	93390 CLICHY SOUS BOIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	1 176
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 16/04/2024 Lieu: CLICHY SOUS BOIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Hfana Abdoulaje	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions							e	
autres que celles visées en (a)							f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise		Société A2F SECURITE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		21 PASSAGE DES TISSERANDS		93390 CLICHY SOUS BOIS	
Numéro SIRET *		9 1 0 5 0 2 0 1 2 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 1		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010	012				
	incorporelles { Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070				
		{ Autres * (3)	072	074	58	58	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	198	198		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	256	256		
	Total général (I+II)	110	112	256	256		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(1 176)			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(176)			
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	433	433			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		433			
Total général (I + II + III)				180	256		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2022)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Société A2F SECURITE

ANNÉE 18022022 ou exercice

Adresse 21 PASSAGE DES TISSERANDS 93390 CLICHY SOUS BOIS

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAL X

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑫		- de l'exercice ⑬	
- de l'exercice précédent ⑭		- de l'exercice précédent ⑮	
Nom et qualité du signataire		A <u>CLICHY SOUS BOIS</u> le <u>16/04/2024</u> Signature, <u>[Signature]</u>	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société A2F SECURITE</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le						
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3 1 1 2 2 0 2 2]		[3 1 1 2 2 0 2 2]						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210								
	Production vendue	biens	215	214								
		services *	217	218								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222								
	Production immobilisée *		224									
	Subventions d'exploitation reçues		226									
Autres produits		230		0								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		0							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234									
	Variation de stock (marchandises) *		236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240									
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242		1 177							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243									
	Rémunérations du personnel *		250									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252									
	Dotations aux amortissements *		254									
	Dotations aux provisions		256									
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259									
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260									
Total des charges d'exploitation (II)			264		1 177							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270		(1 176)							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280								
	Produits exceptionnels		(IV)	290								
	Charges financières		(V)	294								
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347									
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies I))	348									
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310		(1 176)							
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312							
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318									
	Provisions non déductibles *		322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997								
	Entrep. nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zone de reconstruction de la défense (44 septies)	127		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	138	
Reprise d'entrepr. en diff. suite (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
Divers ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUIP (art. 44 sexdecies)	992		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	1 176				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360						

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A2F SECURITE

[illegible][illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise : Société A2F SECURITE

Neant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
	Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL			490		492		494		496				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
	Installations générales agencements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566	
	TOTAL			570		572		574		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A2F SECURITE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	1 176
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870 984+ 860)		870	1 176

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	58
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

31/12/2022

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2022

5

Désignation de l'entreprise : Société A2F SECURITE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 18/02/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 1 1	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Pour les entreprises exerçant une activité agricole, les données à déclarer sont : 1330-CVAE-SD et 1329-DEF. Les autres données à déclarer sont : 2023-MOVS-SD et 1329-DEF. Les informations à déclarer sont : 1329-DEF.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 9 1 0 5 0 2 0 1 2 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A2F SECURITE

ADRESSE (voie) 21 PASSAGE DES TISSERANDS

CODE POSTAL 93390 VILLE CLICHY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

9 1 0 5 0 2 0 1 2 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A2F SECURITE

ADRESSE (voie)

21 PASSAGE DES TISSERANDS

CODE POSTAL

93390

VILLE

CLICHY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Société A2F SECURITE
93390 CLICHY SOUS BOIS

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

SARL A2F SECURITE PRIVEE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Passage des Tissérands
93390 CLICHY SOUS BOIS
910 502 012 RCS BOBIGNY

Rapport spécial du gérant sur les conventions
visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
Exercice clos le 31/12/2022

Chers associés,

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune des conventions visées aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La gérance



SARL A2F SECURITE PRIVEE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Passage des Tissérands
93390 CLICHY SOUS BOIS
910 502 012 RCS BOBIGNY

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en exécution des prescriptions légales et réglementaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous demandons de vous prononcer, en exécution des prescriptions légales et réglementaires, sur les résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et d'approuver les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous avons réalisé au cours de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires net de 0 au 31/12/2022.

Nos charges d'exploitation, hors amortissements et provisions, se sont élevées à 1 176 euros.

Parmi ces charges, on peut relever parmi les plus importants :

- Le poste « achats et charges externes » s'élève à 1 176 euros.
- Les impôts et taxes ressortent à 0 euros.
- Le poste « salaires et traitements » et les charges sociales s'élève à 0 euros

Après dotation au compte d'amortissements d'une somme de 0 euros, le résultat d'exploitation est un déficit de 1 176 euros au 31 Décembre 2022.

Compte tenu de l'incidence du résultat financier net s'élevant à 0 euros, d'un résultat exceptionnel net de 0 euros, le résultat net comptable est un déficit de 1 176 euros.

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un déficit de 1 176 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **- 1 176 Euros** de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour la totalité du déficit de **1 176 Euros**, Il passera ainsi de **0 Euros**, à la somme de **- 1 176 Euros** après affectation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SITUATION DE L'ACTIVITE ET EVOLUTION

L'objectif reste d'améliorer le niveau d'activité l'exercice précédent.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Pas de prise de participation et de contrôle sur l'exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ainsi que l'évolution des principaux postes par rapport à la précédente clôture.

BILAN

> ACTIF

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 0 euros, les amortissements et provisions y afférents de 0 euros, soit un montant net de 0 euros
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0.
- Les créances, disponibilités et charges constatées d'avance sont de 0 euros.

> PASSIF

- Les capitaux propres s'élèvent à 0 euros.
- Les emprunts et dettes diverses ressortent à 0 euros.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation ressortent à 0 euros au 31/12/2022.
Le résultat d'exploitation s'établit à 0 euros au 31/12/2022.

RAPPEL DES DIVIDENDES

Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons également qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 223.19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes comptables qu'au titre de l'exercice précédent.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant

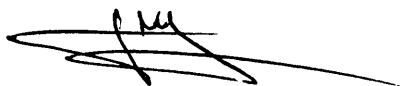
OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS

Néant

Au bénéfice de tout ce qui vous a été exposé, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions qui vous sont proposées.

le 30 Juin 2023

Le président



SARL A2F SECURITE PRIVEE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Passage des Tissérands
93390 CLICHY SOUS BOIS
910 502 012 RCS BOBIGNY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un déficit de 1 176 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **- 1 176 Euros** de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour la totalité du déficit de **1 176 Euros**, Il passera ainsi de **0 Euros**, à la somme de **- 1 176 Euros** après affectation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le gérant

